



Mairie  
64, impasse de la mairie  
74350 Villy-le-Pelloux  
Tel : 04.50.46.86.42

## ARRÊTÉ (2018-61) PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE DE CIRCULATION

**Le Maire de la Commune de VILLY-LE-PELLOUX,**

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de l'entreprise BENEDETTI-GUELPA sise à PASSY

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation sur la route du Martinet pour permettre des travaux de liaison entre 2 chambres de France Telecom.

### ARRETE

**Article 1** : Du 03 au 22 décembre 2018, la circulation de tous les véhicules sur la route du Martinet, sera réglementée.

**Article 2** : La Circulation des véhicules se fera par basculement de la circulation sur chaussée opposée. La vitesse des véhicules sera limitée à 30 Km/h, le dépassement et le stationnement seront interdits

**Article 3** : La mise en place des signalisations nécessaires et la sécurité au niveau du chantier seront assurées par l'entreprise assurant les travaux.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- à la brigade de gendarmerie de Groisy,
- au centre de secours de Cruseilles,
- à l'entreprise BENEDETTI-GUELPA.

Fait à Villy-le-Pelloux,

Le Maire,

Jean-François Vernon

